

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

Date de Convocation Publique	:	10/12/2021
Date d’Affichage	:	10/12/2021
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	10

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Dix -Sept Décembre Deux Mil Vingt et Un à Dix -Huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Daniel PICOT- Frédéric DELOLME-Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER- Raphaël SABY-Eric SOUBEYRE-Christine VALENTIN.

Etaient absents : Valérie DRUART ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND
Philippe RITTER ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND

Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 33/2021 –ACHAT MATERIEL TECHNIQUE RENOUELEMENT MATERIEL DE DENEIGEMENT-DEMANDE D’AIDES FINANCIERES.

Suite à concertation en assemblée il est nécessaire de changer le tracteur routier de 2000 acquis en 2009 et coûteux en réparation qui est équipé d’une saleuse et d’une étrave de déneigement en bon état ainsi que d’une débroussailluse acquise en 1989 dont l’état de fonctionnement ne donne plus satisfaction .M le Maire propose de remplacer ces équipements par un tracteur Routier de type Unimog ou Agricole.

Après vote, le conseil souhaite valider

- l’achat d’un tracteur Agricole par 5 voix pour (L.GARNIER-R.MEYSSONNIER-R.SABY-C.VALENTIN)
- une abstention (F.DELOLME)
- et 4 voix contre (M.DESSIMOND-D.PICOT-P.RITTER-V.DRUART)

Ce tracteur Agricole pourra être équipé d’un godet à l’avant, d’une remorque mais aussi d’une sableuse et d’une épareuse .

Compte tenu de ces investissements très coûteux ; M le Maire rappelle à l’assemblée l’obligation de procéder à un marché public par procédure adaptée.

A ce jour nous avons consulté quelques professionnels en matériel agricole pour avoir une estimation approximative de la dépense qui pourrait se définir de la façon suivante :

Tracteur Agricole avec godet avant	:	107 500
Une épareuse	:	40 000
Une saleuse	:	<u>16 000</u>
TOTAL HT	:	163 500

Après délibération, le conseil décide :

- de valider son choix après consultation du marché public en procédure adaptée selon une enveloppe budgétaire approximative de 160 000 €.
- de solliciter de la DETR à hauteur de 50% du montant plafonné à 50 000 € HT .
- de solliciter une subvention du Département au titre du Fonds 199 et peut-être du 43-11 selon les critères d’attribution retenus pour l’exercice 2022.
- de solliciter à caractère exceptionnel une subvention de la Région AURA .
- de financer le solde de l’opération, sur les fonds libres de la commune.

Le Maire : Michel DESSIMOND



< Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 23/12/2021 et de l’affichage le 23 /12/ 2021 >

DEMANDE DETR 2022/MATERIEL TECHNIQUE